

SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1977-1978

Annexe au procès-verbal de la séance du 22 novembre 1977.

AVIS

PRÉSENTÉ

au nom de la commission des Affaires économiques et du Plan (1), sur
le projet de loi de finances pour 1978, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE
NATIONALE.

TOME II

Fonds d'orientation et de régularisation
des marchés agricoles (F.O.R.M.A.)

Par M. Jules ROUJON,
Sénateur,

(1) Cette Commission est composée de : MM. Michel Chauty, *président*; Robert Lacomcournet, Bernard Legrand, Joseph Yvon, Marcel Lucotte, *vice-présidents*; Francisque Collomb, Marcel Lemaire, Jacques Eberhard, André Barroux, *secrétaires*; Octave Bajoux, Charles Beaupetit, Georges Berchet, Auguste Billiemaz, Jean-Marie Bouloux, Amédée Bouquerel, Raymond Bouvier, Jacques Braconnier, Marcel Brégégère, Raymond Brun, Pierre Ceccaldi-Pavard, Fernand Chatelain, Auguste Chupin, Jean Colin, Jacques Coudert, Raymond Courrière, Pierre Croze, Léon David, René Debesson, François Dubanchet, Hector Dubois, Emile Durieux, Gérard Ehlers, Jean Filippi, Pierre Gaudin, Léon-Jean Grégory, Roland Grimaldi, Paul Guillaumot, Rémi Herment, Maxime Javelly, Pierre Jeambrun, Paul Kauss, Pierre Labonde, France Lechenault, Fernand Lefort, Charles-Edmond Lenglet, Léandre Létoquart, Paul Malassagne, Pierre Marzin, Daniel Millaud, Paul Mistral, Jacques Mossion, Jean Natali, Pierre Noé, Henri Olivier, Louis Orvoen, Bernard Parmantier, Bernard Pellarin, Albert Pen, Pierre Perrin, André Picard, Jean-François Pintat, Richard Pouille, Maurice Prévotau, Jean Proriot, Roger Quilliot, Jean-Marie Rausch, Roger Rinchet, Jules Roujon, Maurice Schumann, Michel Sordel, Pierre Tajan, René Travert, Raoul Vadepied, Charles Zwickert.

Voir les numéros :

Assemblée nationale (5^e législ.) : 3120 et annexes, 3131 (tomes I à III et annexe 4),
3152 (tome III) et in-8° 770.

Sénat : 87 et 88 (tomes I, II et III, annexe 2) (1977-1978).

Loi de finances. — Fonds d'orientation et de régularisation des marchés agricoles
(F.O.R.M.A.).

SOMMAIRE

	Page
Introduction	3
I. — Les dépenses d'orientation et de soutien des marchés en 1978	
1. Place de ces dépenses dans le budget de l'Agriculture	5
2. Le budget du F.O.R.M.A.	6
3. Le budget du F.E.O.G.A.	7
II. — Le soutien des marchés en 1976 et 1977	
1. Présentation d'ensemble	13
2. Le marché des produits laitiers	16
3. Le marché des bovins	20
4. Le marché du porc	21
5. Les produits avicoles	23
6. Les fruits et légumes	24
7. Le marché viticole	26
III. — L'orientation des productions	
1. Les productions animales	29
2. Les productions végétales	40
IV. — L'organisation économique des producteurs	
1. Les groupements de producteurs et les coopératives	47
2. Les organisations interprofessionnelles	51
Conclusion	55

INTRODUCTION

Jusqu'à présent, les problèmes relatifs au soutien et à l'orientation des marchés agricoles en général et ceux relatifs à l'action du Fonds d'orientation et de régularisation des marchés agricoles (F.O.R.M.A.) en particulier, ne faisaient pas l'objet d'un rapport pour avis spécifique au sein de la commission des Affaires économiques et du Plan. Ces questions étaient développées dans le cadre du rapport pour avis sur l'agriculture, qui y consacrait une place non négligeable.

Il a semblé, néanmoins, compte tenu de l'importance des problèmes posés par la gestion des marchés, non seulement au niveau français, mais aussi au niveau communautaire, qu'un tel sujet méritait une analyse plus détaillée et qu'il pouvait en conséquence faire l'objet, comme c'est le cas d'ailleurs au sein de la commission des Finances et dans celle de la Production et des Echanges de l'Assemblée nationale, d'un rapport pour avis distinct.



Il est certain que les marchés des produits agricoles, confrontés aux aléas que l'on sait, sont soumis plus que dans d'autres secteurs de l'économie à des fluctuations importantes, dont les conséquences peuvent être catastrophiques pour les revenus des agriculteurs.

C'est pourquoi l'adaptation de l'offre à la demande revêt une importance primordiale. Elle se réalise, d'une part, grâce à des mesures de soutien et de régularisation des cours, d'autre part, grâce à une meilleure orientation et une meilleure organisation des productions.

Depuis la signature du Traité de Rome, la responsabilité en cette matière est partagée entre les autorités communautaires et les gouvernements nationaux, car tous les produits agricoles n'ont pas fait l'objet d'une organisation commune de marché. Il n'en reste pas moins que, pour les principaux produits, l'organisation du marché et, par conséquent, les décisions en matière de soutien et d'orientation des productions sont prises à Bruxelles et financées par le Fonds européen d'orientation et de garantie agricole (F.E.O.G.A.). C'est le F.O.R.M.A. qui est chargé, au niveau français, de mettre en œuvre les réglementations communautaires pour les produits agricoles relevant de sa compétence.

La mission du F.O.R.M.A. est donc double :

— en premier lieu et pour le compte de l'Etat français, il prépare et exécute les décisions gouvernementales relatives aux interventions sur les marchés agricoles ;

— il est chargé, en outre, de la mise en œuvre des réglementations communautaires pour les produits agricoles relevant de sa compétence.

Ses interventions remplissent une double mission :

a) une mission qui a été définie comme prioritaire par le décret n° 63-740 du 22 juillet 1963 : orienter la production afin de contribuer à :

- l'amélioration des conditions de rémunération des producteurs ;
- la régularisation des prix à la consommation ;
- au développement des courants permanents d'exportation.

Pour l'accomplissement de cette mission d'orientation, la compétence du F.O.R.M.A. est générale.

b) une mission de régularisation des marchés agricoles s'étendant à tous les produits sauf à ceux qui sont confiés à un office particulier : à savoir les céréales à l'Office national interprofessionnel des céréales (O.N.I.C.), le sucre au Fonds d'intervention et de régularisation du marché du sucre (F.I.R.S.), la viande à l'Office national interprofessionnel du bétail et des viandes (O.N.I.B.E.V.), les vins de table à l'Office national interprofessionnel des vins de table (O.N.I.V.I.T.), les oléagineux à la Société interprofessionnelle des oléagineux (S.I.D.O.).



Dans le cadre limité de ce rapport, quatre points méritent une attention particulière. Il convient tout d'abord d'apprécier l'importance de l'effort fait par l'Etat pour le soutien et l'orientation des productions en analysant non seulement les sommes inscrites au budget de l'Etat pour 1978 mais aussi celles figurant au budget des Communautés européennes c'est-à-dire essentiellement au F.E.O.G.A.

D'autre part, il est nécessaire de dresser le bilan de l'action menée en 1976 et 1977 par les pouvoirs publics à la fois en ce qui concerne :

- le soutien des marchés ;
- l'orientation des productions ;
- l'organisation économique des producteurs.

I. — LES DEPENSES D'ORIENTATION ET DE SOUTIEN DES MARCHÉS EN 1978

1. PLACE DE CES DÉPENSES DANS LE BUDGET DE L'AGRICULTURE

Parmi les dépenses bénéficiant à l'agriculture, celles affectées au soutien et à l'orientation des marchés occupent une place importante.

Dans le budget pour 1978, elles représentent 21,7 % des dépenses bénéficiant à l'agriculture, soit une somme de 10.260,2 millions de francs. La progression par rapport à 1977 est de 15,1 %, ce qui n'est pas négligeable.

Cette somme provient de deux sources budgétaires différentes :

a) d'une part, du chapitre 44-93 du budget du ministère de l'Agriculture, intitulé « subventions économiques ». En 1978, les crédits inscrits à ce chapitre seront de 1.560,2 millions de francs, ce qui représente un accroissement de 10,9 %. Ils se répartissent de la manière suivante :

(Millions de francs.)

Chapitre 44-93	1977	1978	Accroissement 1977/1978 en pourcentage
F.O.R.M.A.	978	1.034	+ 5,7
O.N.I.V.I.T.	130	211,5	+ 62,6
O.N.I.C.	173	173	0
F.I.R.S.	6,5	41,7	+ 541,5
S.I.D.O.	23	23	0
O.N.I.B.E.V.	76	65	— 14,4
Divers	20	12	— 40
Total	1.406,5	1.560,2	+ 10,9

b) la deuxième source budgétaire pour l'orientation et le soutien des marchés apparaît sous la forme de pertes de recettes du budget général, qui correspondent aux versements nets des ressources propres à la C.E.E. (1). Cela correspond en 1978 à un volume de 8.700 millions de francs contre 7.501 millions en 1977, soit une augmentation de 15,9 %.

2. LE BUDGET DU F.O.R.M.A.

La subvention affectée au F.O.R.M.A. sera donc, en 1978, de 1.034 millions de francs, en augmentation de 5,7 % par rapport à l'an dernier. Cette somme ne représente qu'une partie des recettes du F.O.R.M.A. pour 1978.

Il faut rappeler, en effet, que le F.O.R.M.A., depuis l'entrée en vigueur du règlement financier européen, le 1^{er} janvier 1971, est alimenté de trois façons :

— pour les interventions qui restent à la charge de la France, soit que les produits ne soient pas soumis à une réglementation commune, soit que les règlements prévoient une répartition des dépenses entre les Etats membres et le Fonds européen, il reçoit une subvention désormais inscrite au budget du ministère de l'Agriculture ;

— pour les actions communautaires autres que les achats, il reçoit mensuellement des avances du F.E.O.G.A. ;

— pour les achats, il procède à une avance financière. Au moment de la remise sur le marché, le F.E.O.G.A. lui rembourse la différence de prix entre l'achat et la revente. Pour procéder à ces opérations financières, le F.O.R.M.A. recourt à des crédits bancaires, les frais d'agios étant pris en charge par le F.E.O.G.A. à un taux forfaitaire légèrement inférieur au coût réel.

Indépendamment des subventions, le F.O.R.M.A. dispose traditionnellement de deux ressources qui permettent d'assurer sa trésorerie :

(1) En ce qui concerne les pertes de recettes, il est rappelé qu'il n'existe plus de contributions particulières des Etats membres au F.E.O.G.A. Le F.E.O.G.A. fait partie intégrante du budget général des Communautés, lequel est financé, à compter de l'exercice 1978, totalement par des ressources propres. Ces ressources propres correspondent donc pour la part provenant de la France à une perte de recettes au budget général. Une partie de cette perte, proportionnelle à la part du F.E.O.G.A. dans le budget total des Communautés peut donc être considérée comme représentative de la participation de la France aux dépenses de la politique agricole commune et figure à ce titre dans l'annexe IV du « Bleu-Agriculture ».

sorerie : d'une part, *les excédents de gestion* cumulés d'une année à l'autre et, d'autre part, *le produit des ventes provenant de la liquidation des stocks*.

Il n'est cependant pas possible de connaître dans le détail la répartition des dépenses du F.O.R.M.A. pour 1978. En effet, le budget de l'établissement, pour un exercice donné, est, traditionnellement préparé au cours du mois d'octobre de l'année précédente et adopté au mois de novembre. Le F.O.R.M.A. considère comme indispensable, pour obtenir une précision suffisante dans ses prévisions économiques, d'effectuer les travaux correspondants à une date aussi rapprochée que possible de la période budgétaire considérée.

Dans ces conditions, on peut regretter que, pour quelques jours de décalage, le Parlement soit privé d'un élément d'appréciation très intéressant et que l'on préfère réserver la primeur des informations aux responsables de la profession agricole. Votre Commission souhaite donc que l'on avance quelque peu la date d'examen, par le Conseil de Direction du F.O.R.M.A., du budget de l'établissement, ce qui aurait l'avantage d'éclairer le Parlement quant à la répartition des crédits, qu'il vote pour l'instant en aveugle.

3. LE BUDGET DU F.E.O.G.A.

Pour avoir une vision complète des dépenses réalisées en faveur de l'orientation et du soutien des marchés, il convient enfin d'ajouter les dépenses qui figurent pour 1978 au budget du F.E.O.G.A.

Mais ce budget n'est pas encore arrêté définitivement, de sorte que l'on est contraint d'analyser, en attendant la décision finale du Conseil des Communautés, l'avant-projet de budget établi par la Commission des Communautés (1).

Ce document permet de constater que les dépenses agricoles s'élèveraient en 1978 à 8.314 millions d'unités de compte (2) en crédits d'engagement. Bien que les prévisions de dépenses dans ce secteur présentent un caractère assez aléatoire, leur place dans l'ensemble des dépenses communautaires est donc considérable (66,5 %). Cet avant-projet de budget fait apparaître, d'autre part, deux évolutions caractéristiques :

(1) L'avant-projet de budget de la Commission a fait l'objet d'une lettre rectificative du 19 septembre 1977 qui prévoit une réévaluation des crédits de 578 millions d'unités de compte.

(2) L'unité de compte retenue pour l'élaboration du budget communautaire est « l'unité de compte-panier » dont la valeur choisie a été celle constatée au 1^{er} février 1977, soit la valeur de 5,55 francs français.

— la progression rapide en valeur absolue des dépenses de la section Garantie (soutien des marchés et dépenses agri-monétaires) mais leur stabilité en valeur relative ;

— l'effort particulier consenti cette année en faveur de la section Orientation du F.E.O.G.A. (plus particulièrement axée sur la réforme des structures).

a) Les dépenses de soutien des marchés proprement dites (F.E.O.G.A. - Garantie).

Compte tenu de la lettre rectificative, c'est un volume de 8,3 milliards d'unités de compte qui est prévu par la Commission pour le soutien des marchés. En réalité, plus de 1,6 milliard d'unités de compte sera consacré au financement des montants compensatoires monétaires destinés à rétablir l'unité des prix compromise par le flottement des monnaies. De sorte que les dépenses de soutien des marchés proprement dites atteindront seulement 6,7 milliards d'unités de compte.

La politique agricole commune étant par ailleurs génératrice de recettes (prélèvements agricoles et cotisations sucre) les dépenses propres réelles de l'Europe verte s'élèveraient en 1978 à environ 4,8 milliards d'U.C.E. soit 45 % du budget général.

Les dépenses du F.E.O.G.A.-Garantie se répartiraient de la manière suivante selon les produits :

(Milliers d'unités de compte.)

Intitulé	Crédits 1977	Crédits proposés à l'avant-projet du budget initial	Nouveau montant de l'avant-projet	Variation proposée par lettre rectificative
Lait et produits laitiers	2.484.900	2.715.900	2.703.300	— 12.600
Céréales	763.300	1.197.600	1.341.600	+ 144.000
Sucre	414.000	671.500	810.100	+ 138.600
Viande bovine	495.400	391.400	460.000	+ 69.400
Matières grasses	412.600	395.500	413.300	+ 17.800
Tabac	203.000	237.400	237.400	»
Vins	109.000	136.200	224.300	+ 88.100
Fruits et légumes	147.500	153.500	139.200	— 14.300
Viande porcine	90.000	88.500	84.500	— 4.000
Riz	21.000	33.300	33.300	»
Oeufs et volaille	25.000	25.400	25.400	»
Pêche	10.000	18.000	18.000	»
Autres secteurs	54.400	61.600	63.600	+ 2.000
Alcool éthylique d'origine agricole	p.m.	p.m.	p.m.	»
Restitutions pour certaines marchandises résultant de la transformation de produits agricoles	48.000	80.000	120.000	+ 40.000
Montants compensatoires « adhésion » octroyés au titre des échanges intracommunautaires	250.000	30.000	30.000	»
Sous-total	5.528.100	6.235.800	6.704.800	+ 469.000
Montants compensatoires monétaires	970.000	959.300	992.600	+ 33.300
Dépenses découlant de l'application de taux de change différents	603.500	600.000	676.000	+ 76.000
Sous-total	1.573.500	1.559.300	1.668.600	+ 109.300
Total	7.101.600	7.795.100	8.373.400	+ 578.300

Source : Lettre rectificative à l'avant-projet de budget général des Communautés européennes pour 1978.

Trois traits principaux caractérisent ces dépenses pour 1978 : la progression toujours inquiétante des crédits dans le secteur laitier, la hausse très rapide des dépenses dans le secteur des céréales, la persistance du volume anormalement élevé des charges agri-monnaies.

— **Le secteur laitier est celui où les dépenses seront les plus importantes en 1978 (environ 45 % des dépenses de soutien des marchés).**

Cette tendance s'explique par la dégradation des cours mondiaux, la diminution de la consommation de lait écrémé liquide et la conservation des stocks de beurre (1) et surtout de poudre de lait (2) ainsi que par la vigoureuse politique d'assainissement qu'il est envisagé de mener : réduction ou limitation des stocks par des mesures spéciales, encouragement financier à une plus grande utilisation du lait écrémé sous la forme liquide, financement des mesures de commercialisation du lait.

Il faut remarquer que la charge budgétaire nette de ce secteur sera moins élevée en 1978 qu'elle aurait pu être, en raison de la perception (3) du prélèvement de coresponsabilité des producteurs laitiers qui devrait procurer, s'il est appliqué dans tous les pays, 214 millions d'unités de compte.

— **La hausse rapide dans le secteur des céréales trouve sa cause essentielle dans la chute des cours mondiaux et dans l'hypothèse très vraisemblable d'une récolte communautaire supérieure de 24 % à celle de la récolte 1976.**

— **Par ailleurs, la persistance de la charge très élevée des dépenses agri-monnaies est inquiétante.** Mis en place pour pallier les effets du dérèglement du système monétaire, les montants compensatoires monétaires constituent aujourd'hui de véritables subventions à l'importation de produits agricoles, en particulier, en Grande-Bretagne. Malgré l'acuité du problème, les propositions de la Commission tendant à la démobilitation des montants compensatoires monétaires n'ont toujours pas été adoptées par le Conseil.

(1) D'un montant approximatif de 435.000 tonnes à la fin octobre.

(2) D'un montant approximatif de 1 million de tonnes à la fin octobre.

(3) A compter du 16 septembre 1977.

La répartition par nature économique des dépenses spécifiquement agricoles serait la suivante (1) :

- Restitutions à l'exportation : environ 2.518 millions d'unités de compte, soit 40,4 % ;
- Dépenses de stockage proprement dites : environ 898 millions d'unités de compte, soit 14,4 % ;
- Aides compensatrices : environ 2.563 millions d'unités de compte, soit 41,1 % ;
- Primes orientatives : environ 314 millions d'unités de compte, soit 5, % ;
- Autres : environ 154 millions d'unités de compte, soit 2,5 % ;
- Coresponsabilité (2) : environ 214 millions d'unités de compte, soit — 3,4 %.

Les aides compensatrices représentent donc la partie la plus importante avec environ 41 % des dépenses de la section Garantie, à l'exclusion des dépenses d'origine monétaire. Elles précèdent de peu les restitutions à l'exportation qui représentent 40,4 % des dépenses.

b) Les dépenses de structures (section Orientation).

Complément indispensable de la politique des prix, la politique des structures précisée en 1972 ne bénéficie chaque année que de crédits très modiques (325 millions d'unités de compte) au regard de ceux affectés à la gestion des marchés. Ce déséquilibre est révélateur du fait que pour l'essentiel cette politique relève de la compétence des Etats avec tous les risques d'évolutions divergentes et de développement insuffisant des régions défavorisées que cela comporte.

La Commission propose pour 1978 une augmentation significative pour la section Orientation du F.E.O.G.A. de 186 millions d'unités de compte, ce qui porterait le montant des crédits d'engagement à 511 millions d'unités de compte par un recours à la « réserve Mansholt ».

(1) Dans l'avant-projet avant rectification.

(2) Il s'agit d'une recette qui vient en déduction des dépenses mentionnées.

II. — LE SOUTIEN DES MARCHÉS EN 1976 ET AU DÉBUT DE 1977

1. PRÉSENTATION D'ENSEMBLE

Pour apprécier avec plus de clarté l'activité du F.O.R.M.A. et celle des autres organismes d'intervention, il convient d'analyser séparément les problèmes relatifs au soutien des marchés, d'une part, à l'orientation des productions, d'autre part.

Pour des raisons faciles à comprendre, on ne dispose de données définitives que pour l'année 1976, l'année 1977 n'étant pas encore terminée.

L'année 1976 a été marquée, on s'en souvient, par la sécheresse dont les conséquences ont finalement été moins dramatiques que l'on ne pouvait le craindre. En effet, les répercussions de cette mauvaise conjoncture climatique ont été plus graves pour le revenu de certains agriculteurs que pour la tenue des marchés. Dans certains cas, il aura été possible d'écouler une partie des stocks accumulés en 1975, au prix d'efforts coûteux, il faut le reconnaître.

D'après le rapport d'activité du F.O.R.M.A., 1976 apparaît donc comme une forte année d'activité pour les organismes d'intervention qui ont dû à la fois atténuer les effets des excédents antérieurs et des pénuries soudaines. Au sein du F.O.R.M.A., une partie des tâches a été assumée pour la première fois par les conseils de gestion spécialisés, institués par le décret du 14 octobre 1975 « pour étudier et appliquer les mesures de régularisation de certains marchés ». Cinq de ces conseils ont été créés en 1976 et sont entrés en activité ; il s'agit du conseil de gestion des produits laitiers, de celui des pommes de terre, de celui des fruits et légumes frais, de celui des fruits et légumes transformés, de celui des protéines.

Ils ont permis un examen plus complet des mesures d'intervention entre spécialistes, fonctionnaires et professionnels de chaque secteur. Bien que leur rôle soit dans l'ensemble limité aux mesures d'intervention sur les marchés (l'orientation restant du ressort du conseil de direction), ils ont pu prendre, dans le cadre de leur délégation, des décisions importantes et rapides, dans une conjoncture parfois difficile telle que celle rencontrée sur le marché des pommes de terre ou des fruits frais.

Avant d'examiner, secteur par secteur, les problèmes de régularisation des cours, on peut essayer de dresser un rapide bilan financier des actions des principaux organismes d'intervention en matière de soutien des marchés. Elles ont atteint 9.588 millions de francs en 1976 pour l'ensemble, ce qui représente une augmentation fort importante de 41 % par rapport à l'année précédente. Leur répartition est indiquée dans le tableau ci-après.

DÉPENSES DE SOUTIEN DES PRINCIPAUX MARCHÉS AGRICOLES

(En millions de francs.)

	1975	1976
O.N.I.C. par campagne	1.498	2.609
O.N.I.B.E.V.	1.623	1.340
O.N.I.V.I.T.	»	53
F.I.R.S.	329	532
S.I.D.O.	92	336
F.O.R.M.A.	3.186	4.718

Les dépenses d'intervention du F.O.R.M.A., quant à elles, ont augmenté tout aussi rapidement. Elles se sont accrues de près de 48 % en 1976 pour atteindre la somme de 4.717,5 millions de francs. Comme l'indique le tableau ci-après, elles ont été multipliées par plus de 2,5 depuis 1972.

DÉPENSES DE SOUTIEN DES MARCHÉS AU F.O.R.M.A.

(En millions de francs.)

Année	Total	Dont F.O.E.G.A.
1972	1.846,46	1.520,7
1973	3.346,12	3.002,7
1974	3.123,53	2.696
1975	3.185,77	2.738,3
1976	4.717,59	4.260,8

La répartition des dépenses de soutien du F.O.R.M.A. entre les divers produits et par nature d'intervention apparaît dans le tableau ci-après.

F.O.R.M.A. : DEPENSES DE SOUTIEN DES MARCHÉS EN 1976 (provisoire)

Par nature d'intervention et par produit.

(En millions de francs.)

	Produits laitiers	Vlande (porc)	Aviculture	Fruits et légumes	Pommes de terre	Vin	Textiles	D.O.M.	Produits divers	Interventions communes	Total
Frais sur achats publics	323,26	»	»	»	»	»	»	»	»	»	323,26
Production et transformation	1.236,64	»	»	18,98	8,42	»	67,10	7,03	458,95	»	1.797,12
Stockage privé	47,16	0,98	»	»	»	155,56	»	1,15	»	»	204,85
Retraits	»	»	»	167,92	»	»	»	»	»	»	167,92
Restitution à l'exportation	878,97	»	22	47,86	»	3,92	»	2,50	»	»	959,41
Montants compensatoires	144,74	45,86	2,10	0,02	»	2,75	»	»	»	»	195,47
Pertes sur ventes	715,44	»	»	»	»	»	»	»	»	»	715,44
Mesures sociales	124,44	»	»	»	»	»	»	»	»	»	124,44
Mesures diverses	16,22	1,30	»	74,89	11,60	1,40	»	»	»	32,33	137,74
Propagande et publicité	3	»	»	12,17	»	7,70	0,50	»	»	68,57	91,94
Total	3.489,87	52,30	24,10	321,84	20,02	171,33	67,60	10,68	458,95	100,90	4.717,59
Variation des avances pour achats publics	- 315,07	»	»	»	»	»	»	»	»	»	

2. LE MARCHÉ DES PRODUITS LAITIERS

C'est le marché dont le soutien est le plus coûteux (près de 3.500 millions de francs en 1976) et qui pose le plus de problèmes.

En 1976, la C.E.E. a pourtant présenté pour la première fois un plan d'ensemble visant à faire disparaître les excédents structurels et elle l'a fait partiellement adopter.

Les stocks de beurre et de poudre de lait au 31 décembre 1976 étaient, en effet, considérables :

— pour le beurre, plus de 67.000 tonnes en France et plus de 176.000 tonnes dans la C.E.E. ;

— pour la poudre de lait, une situation encore plus difficile : plus de 306.000 tonnes en France et 1.360.000 tonnes dans la C.E.E.

Le tableau ci-après permet d'apprécier quelle a été l'évolution au cours de l'année 1976.

STOCK DE BEURRE ET DE POUDRE DE LAIT

(1.000 tonnes.)

	Au 1 ^{er} janvier 1976	Au 30 juin 1976	Au 31 décembre 1976
<i>Beurre :</i>			
— France	36,5	88,3	67,5
— C.E.E.	71,1	215,6	176,2
<i>Poudre :</i>			
— France	385,1	430,3	306,7
— C.E.E.	1.112,5	1.360,3	1.135,5

L'utilisation dans l'alimentation animale est apparue comme la seule arme pour dégager ce marché. L'incorporation obligatoire de la poudre de lait dans les aliments porcs et volailles a permis d'écouler, en 1976, 414.000 tonnes dans la C.E.E. et 80.000 tonnes en France.

Par ailleurs, d'autres mesures ont contribué à stabiliser les stocks :

— obligation d'incorporer, pour bénéficier de la prime habituelle de dénaturation, au moins 60 % de poudre dans les aliments d'allaitement. Les quantités ainsi écoulées en France ont atteint 470.000 tonnes contre 380.000 en 1975, et les dépenses à ce titre ont été de 1.014 millions de francs ;

— augmentation des quantités affectées au programme alimentaire mondial : 150.000 tonnes en 1976 contre 55.000 l'année précédente ;

— ventes à l'exportation des poudres entrées depuis plus de seize mois en stock (50.000 tonnes écoulées de France).

Sur le marché du beurre, les difficultés se sont révélées finalement moins grandes malgré des achats d'intervention de 256.000 tonnes pour les Neuf (France : 67.555 tonnes). L'année s'est tout de même terminée avec un stock de 255.000 tonnes. Il est vrai que la consommation intérieure reste stable et que les exportations communautaires ont de la peine à se maintenir autour de 106.000 tonnes vers les pays tiers en 1976.

Assez curieusement, le secteur des fromages n'a pas été perturbé par les diverses péripéties de l'année. La production en augmentation de 2 à 3 % a trouvé son débouché normal grâce à une consommation intérieure soutenue et des exportations croissantes.

Dans l'ensemble donc, le marché laitier a retrouvé en France un certain équilibre en 1976. Mais c'est au prix d'une politique d'écoulement et d'exportation coûteuse puisque l'ensemble des dépenses d'intervention a atteint 3,5 milliards de francs ; les ventes des stocks, les primes de dénaturation et les restitutions à l'exportation en représentent l'essentiel (*cf.* tableau). C'est également au prix d'un certain ralentissement de la croissance du revenu laitier, le prix du lait ayant progressé de 9,1 % en France (contre 12,2 % en 1975), et la valeur brute de production de près de 10 %. C'est enfin au prix de difficultés pour les entreprises de transformation gênées par la diminution de la quantité et de la qualité de la collecte.

DÉPENSES DE RÉGULARISATION EN FRANCE DANS LE SECTEUR LAITIER
(1976, chiffres provisoires.)

(En millions de francs.)

	Total	Dont	
		F.E.O.G.A.	F.O.R.M.A.
Frais sur achats publics	323,26	305,96	17,30
Pertes sur ventes	715,44	715,44	»
Financement d'achats publics (variation)	— 315,07	— 315,07	»
Stockage privé	47,16	42,66	4,50
Production et transformation (1)	1.236,64	1.164,62	72,02
Restitution à l'exportation	878,97	878,97	»
Montants compensatoires	144,74	144,74	»
Mesures sociales et aide alimentaire ..	124,44	90,44	34
Mesures diverses et publicité	19,22	1,69	17,53
	3.489,87	3.344,52	145,35
	— 315,07	— 315,07	

(1) Essentiellement prime de dénaturation (1.014 millions de francs.)

Pendant les dix premiers mois de l'année 1977, le problème des excédents laitiers a continué à se poser avec une certaine acuité, plus grande au niveau communautaire qu'au niveau purement français, d'ailleurs.

Pour l'ensemble de l'année, la collecte laitière dépassera vraisemblablement de 3 % le volume de 1976. La fabrication de beurre marquerait une baisse d'environ 4 % pour les sept premiers mois de l'année avec toutefois une certaine reprise en fin de période. Grâce aux opérations de dégagement des stocks vers l'U.R.S.S. (pour 50.000 tonnes), il semble que les stocks publics et sous contrat resteront à un niveau modéré voisin de 70.000 tonnes (contre 130.000 tonnes l'an passé à la même date).

La production de poudre de lait serait, par ailleurs, inférieure de plus de 4 % à celle de 1976 et compte tenu du développement des exportations, notamment vers l'Italie, les stocks (soit 200.000 tonnes) sont inférieurs de moitié à ceux de l'an passé à la même date.

Pour les fromages, la production des sept premiers mois marque une progression de 3,7 % sur l'an passé avec une augmentation des exportations.

Sur le plan communautaire, la situation est apparue tout au long de l'année beaucoup plus préoccupante. Afin de trouver une solution à ce problème et pour atténuer les charges très élevées qui en résultent pour le budget agricole européen, le Conseil des Communautés a décidé de prendre des mesures énergiques.

C'est ainsi qu'un règlement du 17 mai 1977 a introduit, pour la période s'étendant du 16 septembre 1977 à la fin de la campagne laitière 1979-1980, un mécanisme de solidarité permettant, grâce à un prélèvement dit de « coresponsabilité », d'élargir le marché des produits laitiers. Les fonds ainsi collectés serviront, en effet, au financement de diverses mesures concernant, d'une part, l'élargissement des marchés à l'intérieur comme à l'extérieur de la Communauté, d'autre part, la recherche de débouchés nouveaux et l'amélioration des produits.

Dans ces conditions, pour la période s'étendant du 16 septembre 1977 à la fin de la campagne laitière 1977/1978, le montant du prélèvement est fixé à 1,5 % du prix indicatif du lait, soit 1,5 centime par kilogramme de lait. Ce montant est déterminé chaque année, après consultation des organismes de producteurs groupés au niveau de la Communauté, avant le 1^{er} novembre pour la campagne laitière suivante. Le niveau du prélèvement tient compte de la situation du marché, des prévisions d'offre et de demande des produits laitiers, ainsi que de l'évolution des stocks.

Tous les producteurs de lait, sauf ceux dont l'exploitation est située en zone de montagne, seront astreints à payer le prélèvement, des sanctions devant s'appliquer aux contrevenants éventuels (amendes de 600 à 1.000 F et jusqu'à 2.000 F en cas de récidive).

C'est le F.O.R.M.A. qui a été chargé par un décret du 14 septembre 1977 du recouvrement et du contrôle du prélèvement de coresponsabilité.

La mise en place de l'ensemble du mécanisme a suscité de nombreuses réactions. Les professionnels agricoles ont, en particulier, après avoir donné leur accord sur le principe du prélèvement, subordonné son entrée en vigueur à plusieurs conditions :

- l'adoption d'une taxation des matières grasses végétales et marines ;
- la participation concrète des producteurs à la gestion des marchés ;
- l'ajustement du franc vert et la réduction des montants compensatoires monétaires.

Dans la mesure où tous ces préalables n'ont pas été satisfaits, l'application du prélèvement semble pour l'instant bloquée. Il faut

dire que, dans l'ensemble du Marché commun, la mise en vigueur de la taxe de coresponsabilité est intervenue dans une grande confusion. En Italie, en Irlande et en Belgique en particulier, aucune mesure d'application ne semble avoir été prise pour l'instant par les pouvoirs publics.

Un deuxième problème n'est pas réglé ; il concerne l'utilisation des fonds ainsi prélevés. La Commission européenne a déjà proposé une répartition des quelque 208 millions d'unités de compte que devrait rapporter le prélèvement. Une partie des dépenses servirait à financer la promotion, la publicité, la recherche et la prospection des débouchés à l'extérieur ; une autre permettrait la distribution de lait dans les écoles, la vente de beurre aux fabricants de glaces alimentaires et la diminution du prix du beurre concentré. L'accord des professionnels agricoles sur l'importance relative des diverses dépenses n'est pas encore acquis. Votre Commission considère que les actions à mener doivent viser en priorité à trouver de nouveaux débouchés extérieurs et que c'est l'occasion de mettre en œuvre la réorientation vers l'exportation de la politique agricole commune dans le sens souhaité par la commission de l'Agriculture du VII^e Plan.

3. LE MARCHÉ DES BOVINS

En matière de gestion des marchés, c'est l'Office national interprofessionnel du bétail et des viandes (O.N.I.B.E.V.) qui est chargé de l'exécution des décisions communautaires.

L'année 1976 a procuré bien des préoccupations aux éleveurs qui ont dû faire face aux conséquences dramatiques de la sécheresse. La production de viande bovine a atteint un niveau très élevé puisqu'elle a dépassé 1,5 million de tonnes, mais la décapitalisation du cheptel que l'on redoutait n'a pas eu lieu. En ce qui concerne les veaux, la production a été de 385.000 tonnes. Le commerce extérieur, bien qu'excédentaire, a connu un léger recul par rapport à 1975.

Alors qu'en 1974 l'O.N.I.B.E.V. avait acheté à l'intervention 172.000 tonnes de viande bovine et 125.000 tonnes en 1975, les achats publics au titre de l'intervention permanente ont porté en 1976 sur 86.400 tonnes de viande bovine ; ils ont été suspendus depuis le 15 octobre 1976 et n'ont pas repris en 1977 ; les prix sur le marché français ayant toujours été supérieurs à 95 % du prix d'orientation.

L'aide au stockage privé a été rétablie en 1977 pour empêcher la baisse traditionnelle des quartiers avants au cours de l'été. Cette mesure a porté sur 10.000 tonnes au cours des mois de juillet et d'août, alors que, pour l'ensemble de l'année 1976, les aides avaient concerné 38.000 tonnes.

A la fin août 1977, l'O.N.I.B.E.V. ne détenait en stock que 10.681 tonnes de viande avec os.

Pour ce qui est de l'année 1977, il semble que la production de gros bovins pour les huit premiers mois soit de 12 % inférieure à celle de l'an passé, de sorte que, sur l'année entière, elle resterait largement inférieure en raison d'une certaine rétention de la part des éleveurs (de l'ordre de — 8 %). De même, les exportations nettes enregistrent une diminution importante puisque, pour les huit premiers mois, l'excédent n'est que de 60 millions de francs contre 1.350 en 1976.

La situation semble identique à celle de l'an passé pour les veaux dont la consommation croît rapidement. Par contre, au terme des huit premiers mois, le solde du commerce extérieur a diminué, passant de 605 millions en 1976 à 435 en 1977.

Sur le plan communautaire, l'année 1977 a été marquée par les propositions de modification du règlement du marché de la viande bovine, dont certains aspects sont inquiétants. De l'avis de votre Commission ces propositions présentent des dangers graves car elles vont à l'encontre de la politique d'amélioration de la hiérarchie des prix en faveur des productions animales, telle qu'elle a été menée jusqu'à présent. Elles risquent de diminuer les garanties procurées par le régime actuel aux éleveurs. En outre, le maniement de ce nouveau mécanisme paraît d'une lourdeur inquiétante. Pour ces diverses raisons, il conviendra de suivre de très près le sort de ces propositions car elles risquent d'avoir des conséquences très dommageables sur l'avenir de notre élevage.

4. LE MARCHÉ DU PORC

Comme le fait remarquer le rapport d'activité du F.O.R.M.A. pour 1976, il est difficile d'expliquer l'évolution du marché porcin en France sans tenir compte de son caractère importateur, au sein d'une zone de libre-échange. La production ne suit plus un mouvement cyclique en fonction des cours.

Ainsi en 1976, la production a, comme les années précédentes, augmenté de 5 % environ. La consommation progressant, le déficit reste important et se retrouve, au début de 1977, au même niveau qu'en 1969 en volume, et bien supérieur en valeur.

Années	Production (1.000 tonnes)	Consommation (1.000 tonnes)	Solde du commerce extérieur	
			Quantité (1.000 tonnes carcasses)	Valeur (Millions de francs)
1969	819	1.053	— 232,3	— 1.421,5
1970	903	1.109	— 206,3	— 1.310,9
1971	1.008	1.193	— 184,3	— 1.163,6
1972	1.064	1.243	— 179,4	— 1.131,7
1973	1.078	1.245	— 166,8	— 1.407,8
1974	1.104	1.313	— 204,7	— 1.423,9
1975	1.129	1.367	— 230	— 1.723,9
1976	1.163	1.396	— 233,9	— 2.063,1

Au cours de l'année, les importations ont porté sur près de 1.200.000 porcs vivants dont 63 % en provenance de Belgique et 22 % de la R.D.A., tandis que les achats de viandes atteignaient 191.400 tonnes. La C.E.E. continue à fournir près des trois quarts du total importé, malgré une certaine progression des pays de l'Est.

Le cheptel français n'évolue, en effet, que lentement, les élevages rationnels ayant surtout pris la place de la production artisanale. En 1976, tandis que le cheptel total communautaire augmentait de 2,4 % (et le nombre de truies de 2 %), celui de la France diminuait. Bien des régions abandonnent peu à peu cet élevage, et la Bretagne avec 40 % des animaux et des truies les remplace. Mais un tel mouvement de concentration trouve forcément des limites, et il devient alors difficile de relancer dans les zones traditionnelles une spéculation abandonnée.

Au bout du compte, les dépenses de soutien dans ce secteur ont été limitées (52 millions) et les problèmes rencontrés ont été relativement bien maîtrisés.

Pour ce qui est des huit premiers mois de 1977, la production intérieure contrôlée dépasse d'un peu plus de 4 % celle de l'an passé, mais, compte tenu de l'augmentation de 5 % de la consommation depuis le début de l'année, le solde déficitaire resterait de l'ordre de 250.000 tonnes pour une consommation intérieure de 1,5 million de tonnes.

5. LES PRODUITS AVICOLES

Les oscillations saisonnières des abattages et des prix des *volailles* ne doivent pas cacher l'augmentation régulière de la production et de la consommation française. En 1976, une fois encore, la croissance est nette : de 14,1 à 14,7 kg consommés par habitant et par an ; 867.500 tonnes produites contre 824.000 en 1975.

A partir du mois de mai, pourtant, les pouvoirs publics comme les organisations professionnelles ont pu craindre une surproduction à la suite de la progression des mises en place (+ 3 %). Cette crainte était accrue par la tendance analogue constatée dans les autres pays de la Communauté. En fait, le marché s'est dans l'ensemble bien tenu.

Pour le *poulet*, cette conjoncture relativement favorable s'explique en partie par les exportations. Depuis quelques années, les ventes ont augmenté grâce aux efforts consentis sur les pays tiers. C'est ainsi qu'en 1976, 25.000 tonnes ont été exportées en Arabie et 38.000 tonnes au total vers les pays du Proche-Orient.

Pour la *dinde*, dont la consommation a connu un développement en France, passant en cinq ans de 30.000 à 120.000 tonnes, l'année 1976 s'est déroulée sans problème majeur. Au contraire, des stocks importants ont pu être résorbés du fait de la bonne tenue de la demande et, plus encore, des efforts réalisés pour maîtriser la production.

L'organisation interprofessionnelle a abouti à un accord sur la stabilisation provisoire de la production et de la planification des ventes de dindonneaux.



A la suite de la crise sévère de 1975, les mises en place de *poulettes pour la ponte* ont diminué en France. Dans l'ensemble de la C.E.E., il en a été de même et la production totale a baissé comme celle de l'Allemagne et du Danemark. Seuls les Pays-Bas ont progressé.

Ce mouvement, d'ailleurs cyclique, a abouti à un redressement du marché à partir du deuxième semestre 1976, et les cours de fin

d'année ont atteint des sommets. Très normalement, la reprise va entraîner une nouvelle vague de mises en place et le rattrapage en 1977 du niveau de 1975.

Pour l'année 1977, la production de volailles au premier semestre dépassait de 5 % celle de l'an passé et cette progression devrait se poursuivre au deuxième semestre tandis que la consommation reste stagnante.

L'équilibre du marché a néanmoins été maintenu grâce à un accroissement important des exportations dont la moyenne mensuelle est de l'ordre de 8.000 tonnes.

Quant aux œufs, la production en diminution au cours des deux dernières années marquerait une reprise fin 1977 début 1978. Cette situation a conduit à un renversement du solde extérieur qui de largement positif serait déficitaire en 1977.

6. LES FRUITS ET LÉGUMES

a) Les fruits.

Malgré le temps qui favorisait la consommation, la saison 1976 a été marquée par les difficultés d'écoulement de certains fruits, pêches et poires en particulier.

D'une manière générale, à l'exception des pommes, la production fruitière a retrouvé des niveaux moyens, après une année 1975 de fort déficit. Les quantités de cerises, prunes, abricots et pêches mises sur le marché devaient permettre de satisfaire la demande, et les importations ont, par moments, fortement perturbé les cours. Il est vrai que la qualité de certains fruits a laissé parfois à désirer (petits calibres, noyaux fendus...).

Cependant, le retrait de 30.000 tonnes de pêches et 5.000 tonnes de poires a été nécessaire, de même que celui de 426.000 tonnes de pommes. La destination de ces produits est encore peu satisfaisante, mais il faut reconnaître que les efforts de non-destruction ont abouti à utiliser des quantités non négligeables : 6 à 7.000 tonnes de pommes pour la distribution gratuite, 72.000 tonnes pour l'alimentation animale et 18.000 tonnes pour la distillation.

A propos de ce problème des retraits, il convient de signaler le développement par le F.O.R.M.A. de programmes d'action sociale qui ont pour but :

— non seulement la distribution des fruits et légumes, dont les tonnages distribués sont encore dérisoires ;

— mais aussi la distribution de produits laitiers qui n'a pas été négligeable. Elle a porté principalement sur :

- l'attribution depuis 1969 de lait en poudre aux personnes secourues par les bureaux d'aide sociale : 330.000 personnes touchées et 1.120 tonnes en 1976,
- la distribution depuis 1969 de lait dans les écoles,
- les ventes de beurre à prix réduit aux collectivités locales.

Pour les pommes, la campagne 1976-1977 s'est déroulée bien différemment puisque la production 1976, inférieure à la précédente, en France (— 25 % environ) comme dans la C.E.E., s'est commercialisée à des cours soutenus et aucun retrait n'a été effectué de septembre 1976 à juin 1977.

b) Les légumes.

Le déficit de la balance commerciale des légumes a revêtu en 1976 un caractère particulièrement spectaculaire : 3 milliards d'importations et 965 millions d'exportations, soit 2 milliards de solde contre 1 milliard environ les autres années. La sécheresse y est pour beaucoup et notamment ses effets sur la production de pommes de terre.

La commercialisation des pommes de terre de la campagne 1975-1976 s'est réalisée, début 1976, à des cours très soutenus entraînant en France un système de blocage des prix de détail et une surveillance des exportations. Du fait de l'insuffisance générale des récoltes, la Communauté a pris un certain nombre de mesures telles que la suppression des droits de douane et l'institution d'une taxe à l'exportation.

Pour la campagne 1976-1977, une certaine confusion a régné sur le marché. La psychose de pénurie, la mauvaise estimation de la quantité et de la qualité des stocks ont entraîné des importations de 420.000 tonnes et 620 millions de francs (pour l'ensemble de la campagne).

Dans cette ambiance générale, les prix ont été orientés à la hausse jusqu'en janvier. Par la suite, l'absence d'un hiver rigoureux, l'afflux de marchandises dont les qualités ne correspondaient pas toujours au goût des consommateurs ont entraîné des difficultés importantes de commercialisation en 1977. Dans ces conditions les prix ont atteint des niveaux extrêmement bas.

Le reste des productions légumières a relativement peu souffert des conditions climatiques à l'exception de certaines cultures localisées dans le Nord (endives) ou quelques régions de l'Ouest (carottes de Nantes ou de la Manche). Dans ces cas, les prix payés semblent d'ailleurs avoir compensé, pour les producteurs, la baisse de récolte.

Les tomates et les salades provenant surtout du Midi se sont écoulées normalement sur un marché équilibré. Les retraits de tomates ont été limités grâce aux apports des petits calibres à la transformation.

En Bretagne, la campagne d'artichaut a rencontré quelques difficultés, tandis que la consommation en frais ne montrait pas beaucoup de dynamisme.

La physionomie du secteur de la transformation s'est trouvée entièrement modifiée par les effets de la sécheresse. Les stocks accumulés ont disparu, palliant la baisse des fabrications entraînée par la diminution des superficies sous contrat et surtout des quantités récoltées.

Pour l'année 1977, il est encore difficile de dresser un bilan exhaustif, mais des écarts de production ont parfois lourdement pesé sur les cours, comme dans le cas des choux-fleurs et des pommes de terre.

7. LE MARCHÉ VITICOLE

Les travaux entrepris dans différentes enceintes pour étudier les difficultés structurelles que connaît, depuis longtemps, le secteur viti-vinicole ont abouti, en 1976, à des décisions importantes.

Au plan européen, ils ont suscité, en mars, la modification du règlement de base et l'adoption de mesures d'intervention et d'orientation.

En France, la mise en place, en avril, de l'Office national interprofessionnel des vins de table (O.N.I.V.I.T.), puis, en septembre, la création de l'Association interprofessionnelle des vins de table (A.N.I.V.I.T.) ont au moins permis de réaliser un accord concernant les prix d'achat des vins de consommation courante par le négoce.

Malgré leur importance, ces différentes mesures n'ont pas eu de répercussion immédiate sur l'évolution conjoncturelle du secteur. La situation est, en effet, restée difficile jusqu'à l'été sur un marché encombré par les stocks antérieurs, et souvent gêné par un fort courant d'importations.

La faiblesse relative de la récolte 1975 (64 millions d'hectolitres contre 73 millions en 1974) a permis de limiter les distillations à 1 million d'hectolitres. Cette distillation, et l'aide constante versée pour le stockage ont probablement empêché la détérioration des prix.

A partir de la récolte 1976, assez abondante d'ailleurs (71 millions d'hectolitres), les cotations ont à peu près suivi la grille interprofessionnelle, malgré l'existence de transactions non conformes à l'accord. Le prix moyen annuel se situe finalement à 11 % au-dessus de celui de 1975.

Les interventions sur le marché des vins de consommation courante sont naturellement dictées par la réglementation communautaire. Elles ont fait l'objet en 1976 de 177 millions de francs de dépenses de soutien. S'y ajoutent en outre la publicité collective organisée par la S.O.P.E.X.A. (Société pour l'expansion des ventes des produits agricoles et alimentaires) en faveur des vins de pays et les actions promotionnelles pour certains groupements de producteurs de vins de pays.

En ce qui concerne les vins délimités de qualité supérieure et les vins d'appellation d'origine, le F.O.R.M.A. est intervenu pour mener à bien quelques opérations particulières. Son action a pris la forme d'octroi de prêts à utiliser pour le paiement des agios entraînés par les stocks de report (cas des vins de Corbières, de Bordeaux, d'Alsace, de Champagne, du Cognac et de l'Armagnac).

Pour le cognac, il a également participé, par l'intermédiaire du Bureau interprofessionnel du cognac, aux interventions menées pour assainir un marché encombré (27 millions de francs).

Pour le calvados, l'intervention, débutée en 1972, s'est poursuivie sous la forme de bonification d'intérêts sur les frais occasionnés par les stocks de vieillissement des produits destinés à l'exportation. Le volume sous contrat s'est élevé à 17.572 hectolitres d'alcool pur.

Pendant la campagne 1976-1977, il convient de noter l'amélioration du commerce extérieur grâce au développement des exportations qui ont atteint 8 millions d'hectolitres (contre 6,4 millions en 1975-1976) et grâce également à la diminution des importations qui sont passées de plus de 8 millions d'hectolitres en 1975-1976 à 6 millions d'hectolitres en 1976-1977 en raison notamment de la diminution de près de 2 millions d'hectolitres d'importations en provenance d'Italie (5,3 millions contre 7,2 millions).

Une série de décisions ont également été prises par les autorités communautaires pour régulariser le marché : abaissement du seuil de déclenchement de la distillation préventive pour les vins rouges et blancs de telle façon que les vins médiocres puissent être plus facilement retirés du marché ; institution d'une distillation préventive spéciale ouverte aux vins blancs aptes à la production de cognac et d'armagnac ; institution d'un régime d'aide au stockage privé des moûts de raisin.

III — L'ORIENTATION DES PRODUCTIONS EN 1976 et 1977

L'orientation des productions a un caractère plus structurel et préventif. Par des actions de fond, elle vise à mieux adapter la production aux débouchés intérieurs et extérieurs, à moyen et surtout à long terme. Elle doit également contribuer à diminuer le recours aux importations qui sont rendues nécessaires par le déficit de certaines productions.

Au cours de l'année 1976, l'effort d'orientation a été maintenu en francs courants, ce qui s'est traduit en fait par une certaine diminution des moyens nécessaires à sa poursuite. Cette tendance est particulièrement vérifiée pour les crédits d'orientation limitatifs qui atteignaient en 1975 : 297 millions, dont 181 pour le F.O.R.M.A. et 116 pour l'O.N.I.B.E.V., et 311 millions en 1976, dont 185 pour le F.O.R.M.A. et 126 pour l'O.N.I.B.E.V.

Dans ces conditions, le champ des actions n'a pas été élargi. La plupart du temps, seules des modifications d'opérations antérieures ont pu être introduites, suggérées par l'expérience. Tel est le cas pour les conventions régionales, la relance porcine, l'aide aux groupements de producteurs, et l'aide octroyée aux serristes.

1. LES PRODUCTIONS ANIMALES

L'orientation dans le secteur de l'élevage a revêtu depuis plusieurs années un caractère prioritaire marqué. Les actions menées jusqu'à présent ont pour objet d'inciter les producteurs à s'organiser pour assurer une meilleure mise en marché de leur production, d'améliorer la diffusion du progrès technique dans les élevages et de rendre les unités de production compétitives. L'ensemble des actions entreprises doit en outre assurer une progression régulière du revenu des agriculteurs. Ces actions se regroupent à travers les thèmes suivants :

— l'organisation économique des producteurs avec adaptation particulière à chaque espèce animale et poursuite des programmes de rationalisation de productions bovine, ovine, caprine et porcine ;

— l'action sur les facteurs de production par le développement et l'amélioration de l'efficacité des conventions régionales de restructuration des productions bovines ;

— la recherche de solutions adéquates au problème posé par la mise en valeur des zones exclusivement herbagères ;

— la recherche d'une limitation du déficit du commerce extérieur en matière de viande chevaline.

1° L'élevage bovin.

En ce domaine, l'O.N.I.B.E.V. est le principal maître d'œuvre, mais le F.O.R.M.A. dispose également de possibilités d'action.

a) Le premier élément de la politique d'orientation bovine est constitué par les **contrats d'élevage**. Dans ce cadre, les éleveurs souscrivent des engagements de production et de livraison pour une période déterminée et portant sur des animaux préalablement identifiés par une personne du groupement et devant répondre au moment de la livraison à des caractéristiques précises. Les groupements ou maîtres d'œuvre agréés passent des conventions avec l'O.N.I.B.E.V. Les avantages accordés sont de trois sortes :

— certaines facilités de crédit sont consenties aux éleveurs qui ont passé un contrat de production et de livraison. Ils peuvent, avec la caution de leur groupement de producteurs, emprunter auprès d'un établissement de crédit au maximum 80 % de la valeur finale de l'animal et, dans ce cas, obtenir de l'O.N.I.B.E.V. la garantie accessoire de la solvabilité du groupement ;

— les éleveurs bénéficient d'une garantie de bonne fin accordée par l'O.N.I.B.E.V. en application de la convention passée à cet effet entre le groupement de producteurs et cet organisme. Cette garantie de bonne fin consiste à assurer à l'éleveur un prix de référence dérivé, par qualité, du prix d'orientation communautaire, pour les types d'animaux correspondant à ceux achetés. Elle se matérialise par le paiement éventuel d'un complément de prix ;

— lorsque le contrat est entièrement exécuté, l'éleveur bénéficie d'une prime forfaitaire qu'il ait ou non recours à l'emprunt ou à l'autofinancement. Cette prime varie de 25 à 250 F selon la valeur finale théorique de l'animal et la durée de mise sous contrat par l'éleveur.

Comme l'indique le tableau ci-après, en 1976 les contrats souscrits ont concerné 225.200 gros bovins, 370.000 jeunes bovins et 152.600 bovins maigres.

NOMBRE D'ANIMAUX CONCERNÉS

	Souscriptions			Livraisons		
	Gros bovins	Jeunes bovins	Bovins maigres	Gros bovins	Jeunes bovins	Bovins maigres
Premier semestre 1976	123.700	178.000	110.900	90.900	161.800	25.100
Deuxième semestre 1976	101.500	192.000	41.700	86.600	171.400	116.500
Total année 1976	225.200	370.000	152.600	177.500	333.200	141.600
Premier trimestre 1977.....	65.200	124.800	18.400	44.600	84.500	20.900

b) Le deuxième aspect de l'action d'orientation est constitué par les plans de rationalisation. L'O.N.I.B.E.V. est cosignataire avec le F.O.R.M.A. et le ministre de l'Agriculture des conventions régionales d'amélioration des productions bovines. Il met en œuvre le volet viande de ces conventions.

Il faut d'ailleurs rappeler que c'est le F.O.R.M.A. qui a été à l'origine des conventions régionales dont la gestion est assurée par des maîtres d'œuvre régionaux qui participent à la conception, l'élaboration et la réalisation de toutes les mesures prévues dans les contrats.

Cette formule a pris successivement trois aspects :

— ' programmes d'équilibre lait-viande dont l'objectif principal était d'orienter le cheptel bovin vers la production de viande plutôt que de lait ;

— les conventions de restructuration des productions bovines, entrées en vigueur à la fin de l'année 1971, encore appliquées dans trois régions de programme (Aquitaine, Centre, Midi-Pyrénées) ;

— les conventions d'amélioration des productions bovines mises en œuvre conjointement par l'O.N.I.B.E.V. et le F.O.R.M.A., qui comprennent à la fois un programme lait et un programme viande. Inauguré en Charente-Poitou en 1975, ce système a été étendu à sept autres régions en 1975 et 1976, auxquelles viendront s'ajouter l'Alsace-Lorraine et la Franche-Comté.

Le cadre de ces actions concertées du F.O.R.M.A., de l'O.N.I. B.E.V. et de l'A.N.D.A., déterminé par la circulaire ministérielle du 11 août 1975, permet la participation des instances professionnelles et administratives régionales à tous les stades de mise en œuvre des conventions régionales.

A l'heure actuelle, si l'on tient compte de l'ensemble des conventions en cours d'exécution et des discussions engagées avec les responsables des régions d'Ile-de-France et de Haute-Normandie, on peut considérer que la quasi-totalité des éleveurs français a accès à ces mesures.

Au cours des années, et en fonction de l'expérience et des résultats acquis, le F.O.R.M.A. et les organismes publics et professionnels concernés ont peu à peu infléchi la nature des interventions prévues par les conventions.

Certaines actions ont été progressivement abandonnées. C'est le cas notamment de l'aide apportée aux centres d'allotement des veaux : trois ans ont paru suffisants pour infléchir durablement les habitudes d'approvisionnement et de commercialisation de ce type d'animaux. Le concours du F.O.R.M.A. dans ce secteur prendra donc fin le 31 décembre 1977 avec l'arrivée à expiration des dernières conventions de restructuration.

En revanche, une importance nouvelle a été donnée :

— au *perfectionnement technique et économique* des éleveurs (transfert à partir de 1976 des crédits auparavant affectés à la collecte des veaux) ;

— aux actions *d'amélioration génétique* ;

— à une action globale contre les mammites, et à toute intervention permettant d'améliorer la *qualité du lait*, notamment dans les zones de montagne. Il est significatif à cet égard que l'application effective de la loi Godefroy soit devenue un préalable au versement de toutes les aides inscrites dans les conventions.

Enfin, les différences régionales demandent, suivant les cas, de mettre l'accent sur certaines mesures spécifiques telles que la production du lait d'hiver, l'encouragement aux installations de séchage de fourrages, ou la rationalisation de l'élevage caprin.



Dans le rapport d'activité du F.O.R.M.A. pour 1976, le bilan de toutes ces interventions a été dressé.

Il fait ressortir que le nombre d'éleveurs bénéficiaires des conventions régionales atteint environ 104.000, soit environ un cinquième du total des éleveurs des zones concernées. Néanmoins 240.000 producteurs sont touchés plus ou moins directement par les conventions régionales.

Par contre, leur cheptel constitue près du tiers (29 %) du troupeau laitier correspondant.

Parallèlement, 81 % des adhérents au contrôle laitier bénéficient des interventions conduites par les maîtres d'œuvre régionaux. Leur cheptel représente 82 % des vaches laitières inscrites au contrôle laitier.

Si l'on se réfère à la production de lait des bénéficiaires, ces derniers détiennent les troupeaux les plus importants et dont le rendement est le plus élevé. Les 18 % d'éleveurs concernés ont livré en 1975, avec 29 % du troupeau, plus de 35 % de la collecte des régions en cause.

Les conventions régionales ne paraissent concerner que les producteurs les plus avancés. Les programmes de perfectionnement technique et économique des éleveurs, qui ont été introduits récemment, permettront de pallier cet inconvénient.

La prépondérance des éleveurs de bon niveau technique s'explique d'ailleurs par l'importance donnée dans les conventions à l'amélioration génétique et à la qualité du lait.

Cependant, il a paru indispensable d'élargir le nombre des bénéficiaires possibles par une redéfinition des priorités à l'intérieur des programmes. Dans cette optique, la sensibilisation de nouveaux éleveurs à la gestion technico-économique a été affirmée comme constituant le premier objectif à atteindre. L'évolution de la masse financières affectée au financement de cette action en 1976 est significative à cet égard.

Ainsi, après une période de cinq ans environ, la couverture quasi totale des régions d'élevage sera effective à partir de la fin 1977. Pour prendre une vue complète de l'effort consenti par les pouvoirs publics en faveur de la viande bovine, il convient de prendre également en considération les conventions de rationalisation bovine passées par l'O.N.I.B.E.V. avec des maîtres d'œuvre régionaux spécialisés dans la viande. Elles étaient au nombre de onze pour l'exercice 1975-1976 et quinze pour 1976-1977 dont cinq communes avec le F.O.R.M.A.

Elles concernent principalement :

- des actions techniques légères auprès des adhérents de groupements ;
- des actions techniques approfondies et de gestion ;
- des installations de contention ;
- l'organisation du marché des vaches de réforme.

L'O.N.I.B.E.V. a été amené, dans le cadre des conventions dont la répartition régionale figure dans le tableau ci-dessous, à financer pour 67 millions de francs de dépenses environ en 1975-76. Une somme de 78 millions est à sa disposition pour l'exercice 1976-1977.

REPARTITION REGIONALE DES CREDITS « RELANCE BOVINE »

Volet viande.

(En pourcentage.)

	1975-1976	1976-1977
Pays-de-la-Loire	2	3,7
Poitou-Charentes	6,1	6,6
Nord-Picardie	3	2,4
Aquitaine	3	4,1
Basse-Normandie	14,5	10,1
Massif-Central	14	26,5
Bretagne	18,1	16,2
Midi-Pyrénées	4,2	4,7
Champagne-Ardenne	4,1	4,7
Franche-Comté	1	0,6
Haute-Normandie	1	0,6
Centre	2,5	3,3
Alsace-Lorraine	8	6,6
Ile-de-France	»	0,2
Rhône-Alpes	18,5	10,3
Total	100	100

La répartition des dépenses de l'O.N.I.B.E.V. par type d'actions dans le cadre des crédits de rationalisation bovine (volet viande) est donnée dans le tableau suivant. On peut ainsi constater la part importante des dépenses consacrées aux vaches de réforme et aux ateliers de taurillons.

En 1975-1976, dans le cadre des crédits « rationalisation bovine » volet viande, l'O.N.I.B.E.V. a versé pour 30 millions de francs environ de primes aux vaches allaitantes à raison de 60 F/tête.

Dans le cadre de l'aide aux veaux sous la mère un crédit de 13 millions de francs intéressant quatorze groupements de producteurs a été affecté en 1976.

REPARTITION PAR TYPE D'ACTION DES CREDITS
« RATIONALISATION BOVINE »

Volet viande.

(En pourcentage.)

	1975-1976	1976-1977
Actions techniques légères	30	20
Ateliers de taurillons - vaches allaitantes	14,1	16,9
Contention des animaux	11	7
Fermes de référence	1,5	1,3
Animation régionale	0,4	1
Vaches de réforme	36	24,6
Veaux sevrés	1,5	9,9
Actions diverses	5,5	26,3
Total	100	100

2° L'équipement laitier.

Outre les actions menées dans le cadre des conventions régionales, le F.O.R.M.A. continue à participer à la modernisation du secteur laitier par ses aides aux investissements en faveur du refroidissement du lait à la ferme et des laboratoires interprofessionnels.

a) En 1976, le F.O.R.M.A. a poursuivi l'examen des dossiers présentés par les entreprises dans le cadre de la circulaire de septembre 1972 sur la *réfrigération* : 114 dossiers sur 138 ont été retenus et 22 millions de francs distribués. Près de 60 % de la collecte de lait se trouvent ainsi réfrigérés à la ferme et le montant total des crédits distribués depuis 1965 atteint 208 millions de francs.

La grande diversité régionale observée dans la situation des équipements, et l'exclusion trop fréquente des petits producteurs des programmes de réfrigération ont conduit à la recherche de nouvelles modalités d'attribution des aides.

Ainsi, les dossiers présentés par les entreprises ne seront plus examinés individuellement, mais groupés par aire géographique ou bassin laitier. Les entreprises laitières, quel que soit leur statut, seront donc amenées à se fixer des objectifs communs à atteindre tels que :

- politique concertée envers les petits livreurs ;
- élimination ou diminution des chevauchements de zones de collecte.

Cette nouvelle procédure suppose une concertation des entreprises par zone de dimension suffisante pour permettre de terminer une implantation rationnelle de la réfrigération et une baisse du coût de la collecte.

b) Mise en place en 1971 par application de la loi de 1969, l'aide aux *laboratoires laitiers* participe à l'application de la loi Godefroy en permettant la mise en place de laboratoires vérifiant la qualité du lait. Elle répond donc aux mêmes objectifs que ceux des conventions régionales bovines et de l'équipement en appareils de réfrigération.

Les laboratoires interprofessionnels qui utilisent des méthodes précises d'analyse et respectent certaines conditions peuvent ainsi couvrir une partie de leurs frais de fonctionnement et d'équipement grâce aux aides du F.O.R.M.A.

De 1972 à la fin de 1976, le F.O.R.M.A. est intervenu pour 8,8 millions dans les investissements des laboratoires, et pour 4,55 millions au titre des aides de fonctionnement. Pour la seule année 1976, les aides aux investissements ont été d'un demi-million de francs et les aides de fonctionnement ont atteint la moitié de cette somme.

D'ores et déjà fonctionnent quarante-neuf laboratoires, dont trente-six ont un caractère interprofessionnel, huit un caractère professionnel et cinq sont des établissements publics.



Enfin, une tentative originale amorcée en 1974 dans le secteur laitier a permis, dans un cas particulier, de faire progresser l'amélioration de la qualité de l'*emmental*, dans le cadre d'une *convention* signée avec le Syndicat interprofessionnel du gruyère français.

Les 7 millions de crédits ouverts pour cette action en 1976, ont permis d'étendre l'intervention à un nombre accru de fromageries payant le lait à la qualité.

Cette convention, qui se termine en 1976, a conduit à une meilleure organisation de la profession, au paiement des fromages selon un classement qualitatif objectif, et à une proportion plus importante de fromages de première qualité dans l'ensemble des fabrications. Toutes ces conséquences doivent avoir un effet durable.

3° L'élevage porcin.

La conception, en 1970, du plan de rationalisation porcine avait pour objectif de susciter la mise en place d'élevages rationnels et de combler le retard de la production française dans le domaine génétique, afin de pouvoir faire face, dans de bonnes conditions, à la concurrence des pays membres de la C.E.E. dans le cadre du marché unique du porc.

En matière d'amélioration génétique, les mesures prises ont consisté, d'une part, à accorder des aides à la création de stations de contrôle, de sélection et de multiplication et, d'autre part, à contribuer au financement de recherches visant notamment à la mise au point de la technique d'hystérectomie ou de l'insémination artificielle

L'année 1976 a été marquée, dans ce domaine, par une modification importante des modalités d'octroi des aides, à la suite d'une double constatation :

— d'une part, les efforts réalisés depuis 1970 ont tout juste permis de stabiliser le déficit grâce à une augmentation de production à peu près parallèle à celle de la consommation ;

— d'autre part, la production tend à se concentrer en Bretagne qui représente désormais 50 % de la production organisée et près du tiers des abattages de porcs français. Une telle concentration a forcément des limites, notamment à cause des problèmes sanitaires. De plus elle asphyxie partiellement les velléités de développement de certaines régions plus traditionnelles.

C'est pourquoi les aides d'orientation comprennent désormais deux volets :

— un programme national qui concerne les bâtiments d'élevage (44,4 millions de francs en 1976) et l'amélioration génétique du cheptel (3,5 millions). Il prolonge le système antérieur qui a tout de même permis le maintien de la production grâce à la création d'ateliers nouveaux compensant la disparition des petits élevages. En 1976, les aides aux bâtiments d'élevage ont été attribuées à 1.678 éleveurs et concernent 87.704 places de truies ;

— un programme régional tenant compte des problèmes spécifiques à chaque région, qui doit permettre une meilleure harmonie dans la répartition de la production (15 millions ouverts à cet effet).

RELANCE PORCINE

(En pourcentage.)

Régions	Répartition des crédits régionaux
Auvergne-Limousin	17
Rhône-Alpes	12
Nord-Picardie	32
Haute et Basse-Normandie	13
Bourgogne-Franche-Comté	14
Provence-Côte d'azur	1,5
Midi-Pyrénées	10,5

Les principales actions envisagées à l'heure actuelle sont les suivantes :

— animation régionale par des actions de sensibilisation des éleveurs aux nouvelles méthodes, et de formation par l'intermédiaire des unions de groupements ;

— aide à la croissance des groupements de producteurs (aide à l'atelier nouveau) ;

— aide à l'utilisation du lactosérum (prime aux éleveurs pour transformer les porcheries traditionnelles en porcheries permettant l'utilisation du lactosérum).

Enfin, suivant les cas, le plan permet d'encourager tantôt l'en-graissement, en cas de surplus régional de porcelets, tantôt le naissage, en cas de déficit de porcelets.

Les conventions régionales sont en cours de négociations entre le F.O.R.M.A. et les organismes régionaux administratifs et professionnels. Après accord au niveau de la région, les conventions seront pas-sées directement avec les groupements de producteurs ou leurs unions régionales

4° L'élevage ovin.

C'est l'O.N.I.B.E.V. qui est chargé de la politique d'orientation dans ce secteur. Elle prend la forme des contrats d'élevage et du plan de rationalisation.

Les contrats d'élevage ovins ont été mis en place en 1976 et comportent des contraintes et des avantages similaires à ceux des contrats bovins. Ils procurent des facilités aux éleveurs pour recourir au crédit et donnent droit à l'octroi de primes (10 F par brebis mise sous contrat dans la limite de 500 animaux par adhérent) et à des compléments de prix saisonnalisés pour les agneaux issus de brebis sous contrat et pesant moins de 18 kilos. Ces compléments de prix sont calculés par différence entre le prix garanti et le prix de référence hebdomadaire. En décembre, janvier, février et mars, le prix garanti est égal au prix de seuil multiplié par 1,10. En avril, mai, juin, juillet, octobre et novembre, le prix garanti est égal au prix de seuil. Pendant les mois de juillet, août et septembre, il n'y a pas de prix garanti.

Des contrats ont été souscrits pour environ un million de brebis pour la campagne 1976-1977 détenues par 5.500 éleveurs groupés dans 60 groupements de producteurs.

En matière de plan de rationalisation, en 1976, une amorce de régionalisation des crédits de relance ovine a été entreprise, qui a permis de signer six conventions avec des maîtres d'œuvre régionaux. L'essentiel des crédits a été consacré à des primes aux brebis auprès d'adhérents de 74 groupements de producteurs possédant 1.500.000 brebis, dont 600.000 en zone de montagne.

A compter du 1^{er} septembre 1976, une nouvelle orientation a été prise, qui supprime toutes primes hormis une aide à la collecte pour les adhérents situés en zone de montagne (10 F par brebis).

À l'image de ce qui s'est passé en rationalisation bovine, il a été demandé qu'un programme cohérent soit établi par un maître d'œuvre régional permettant tout à la fois à chaque groupement d'améliorer la technicité de ses adhérents, de maîtriser la mise en marché de leur production et de l'adapter aux débouchés.

Les crédits affectés à ces actions ont été de 18 millions de francs pour chaque campagne 1975-1976 et 1976-1977.

3. LES PRODUCTIONS VÉGÉTALES

Les orientations les plus caractéristiques concernent trois secteurs importants : les plantes à protéines, les cultures fruitières et légumières, la viticulture.

1° L'encouragement aux plantes à protéines.

Depuis la crise du soja en 1973, la France a pris conscience de sa dépendance en matière d'approvisionnement en protéines, dont l'importance est primordiale pour l'alimentation des animaux. Cette dépendance se traduit par deux chiffres : la France importe 85 % de ses besoins, sous forme de soja essentiellement, ce qui représente une dépense de 2 à 3 milliards de francs.

Cette question a fait l'objet d'un programme d'action prioritaire au cours du VII^e Plan. Ce programme est engagé avec les objectifs suivants :

- amélioration génétique et culturelle des plantes à protéines (soja, pois, féverole) afin de faciliter leur production dans notre pays ;
- soutien économique et financier par un prix minimum garanti aux producteurs de pois et de féveroles ;
- promotion de l'emploi de l'urée dans des conditions techniques adéquates ;
- accroissement des capacités de stockage des protéines ;
- création d'usines d'extraction de protéines des fourrages verts.

L'ensemble de ces actions représente un effort financier de l'ordre de 100 millions de francs pendant la durée du VII^e Plan.

L'I.N.R.A. conduit dans cette optique des recherches qui visent à développer notre approvisionnement national en protéines à partir de diverses sources agricoles. Elles tendent en particulier à augmenter la teneur en matière azotée de nos céréales, à développer la culture des légumineuses à grosses graines (pois, féverole, lupin), à favoriser l'amélioration de la production d'oléagineux (colza, tournesol, soja), sans oublier les possibilités offertes par les fourrages verts et la récupération des déchets des industries agro-alimentaires. D'au-

tres recherches ont pour objet d'améliorer les sources de protéines d'origine non agricole (lysine, urée).

Quant aux actions d'orientation, il faut rappeler que le F.O.R.M.A. est intervenu depuis 1974 pour soutenir le développement de plantes protéagineuses telles que le *pois* et la *féverole*, dont l'incorporation dans certains aliments ne pose pas de problème technique. Le système s'est poursuivi en 1976 dans le cadre d'un programme interprofessionnel agréé par le F.O.R.M.A., et assurant aux producteurs liés par contrat à des organismes stockeurs un prix minimum (en 1976 : 98 F/quintal pour les féveroles et 95 F/quintal pour les pois). Cette garantie est assurée au moyen d'une prime variable suivant le prix de marché.

Un crédit de 7,5 millions de francs a été ouvert dans le cadre du programme d'actions prioritaires du VII^e Plan pour la récolte 1976. Le programme d'ensemencement mis en place a couvert 6.713 hectares (contre 4.478 hectares pour la récolte 1975). La sécheresse de l'été 1976 n'a malheureusement pas permis de poursuivre la progression enregistrée en 1975, notamment au niveau des rendements.

De même, le marché des *fourrages déshydratés* a été fortement perturbé par la sécheresse. Le F.O.R.M.A. joue, dans ce secteur, le rôle de relais du F.E.O.G.A. qui attribue une prime forfaitaire au quintal commercialisé, afin d'encourager le développement de cette technique. La production 1976-1977 n'a atteint que 620.000 tonnes contre 870.000 tonnes lors de la campagne précédente.

Malgré ces difficultés, l'action du F.O.R.M.A. dans l'ensemble de ce secteur protéines se développe. Les problèmes seront désormais étudiés dans le cadre du conseil de gestion protéines dont une décision du 6 décembre 1976 précise la mission de coordination qui s'étend :

- à la production et au marché des fourrages déshydratés ;
- au développement des plantes protéagineuses ;
- à la coordination des actions de recherche appliquée ;
- à l'exécution du programme d'actions prioritaires du VII^e Plan dans ce domaine.

2° Les productions fruitières et légumières.

Les discussions sur l'entrée de certains pays méditerranéens dans la Communauté ont donné une acuité particulière aux problèmes des fruits et légumes. Mais les difficultés de ce secteur avaient

déjà entraîné un certain nombre de mesures de réorientation, tant au niveau de la production que de la mise en marché.

a) Les arrachages de vergers déjà subventionnés entre 1970 et 1973 ont repris. En effet, à la demande des Etats membres, un nouveau règlement prévoit une aide de 1.100 unités de compte par hectare arraché.

Cette nouvelle décision reprend la plupart des modalités de la précédente, mais ne s'applique qu'à trois variétés de pommes (Golden, Starking et Imperatore) et à une variété de poires (Passe Crasane). Les aides sont naturellement liées à l'interdiction de replantation. On espère ainsi favoriser la disparition des vergers mal placés et des variétés régulièrement excédentaires.

Les arrachages porteront vraisemblablement, en France, sur des superficies moins importantes que la première fois :

— 2.800 dossiers ont été présentés au F.O.R.M.A. en 1976 contre 12.386 entre 1970 et 1973 ;

— les demandes représentent 5.720 hectares environ dont 90 % environ planté en pommes (soit une dépense possible de 36 millions de francs), contre 22.000 hectares arrachés précédemment.

Le Sud-Est regroupe en superficie 50 % des demandes pour 60 % des dossiers (superficie moyenne des arrachages faible par exploitation : 1,6 hectare). Dans le Sud-Ouest, (30 % des dossiers), les superficies moyennes atteignent le double. Le bilan de cette opération ne pourra être complet qu'en 1977.

b) *La nécessité d'une restructuration des stations fruitières* s'est imposée en 1974 au vu des difficultés de certains établissements qui n'avaient ni l'assise économique, ni l'assise technique d'une bonne gestion. Les conséquences pouvaient en être graves pour l'ensemble de l'organisation économique, car les producteurs en subissaient les répercussions financières.

C'est pourquoi une commission mixte a étudié soixante-deux dossiers individuels et deux dossiers régionaux proposant :

— des opérations de fusion, absorption ou fermeture d'établissements ;

— des opérations de regroupement commercial : gestion en commun des achats, des stocks ou des immobilisations, développement d'un service de contrôle de la qualité... ;

— des programmes d'amélioration de la gestion (notamment dans le domaine comptable) et de la formation des dirigeants.

Les modalités des aides (17 millions de francs au total) varient suivant les types d'actions prévues. Ces sommes sont attribuées, suivant les cas, sur un, deux ou trois ans.

La répartition globale du crédit se présente, suivant la grille suivante :

— Rachats, fusions, fermetures, restructurations financières	35,5 %
— Regroupement commercial et actions connexes	31,0 %
— Gestion et comptabilité	13,0 %
— Transformation	13,0 %
— Formation des administrateurs	4,0 %
— Etudes d'organisation scientifique du travail en station	3,5 %

Des conventions passées avec les principaux intéressés précisent la nature et les modalités de versement des aides. Le nombre de groupements de producteurs concernés atteint 71 pour les dossiers individuels (16.500 adhérents et 700.000 tonnes de fruits), et 44 pour les projets régionaux (2.850 adhérents et 500.000 tonnes).

c) On peut mentionner également, car elle relève des mêmes préoccupations, l'opération de *restructuration* mise au point dans le secteur de *l'endive*. Le développement de nouvelles formes de commercialisation dans le Nord (marché au cadran) a mis en lumière les difficultés de certaines coopératives dont les frais de conditionnement étaient largement supérieurs à ceux du négoce. Pour abaisser les coûts actuels, une réforme des structures techniques, commerciales et financières s'imposait.

Un crédit de 650.000 francs a été ouvert en 1976 à cet effet pour permettre, ici comme pour les stations fruitières, des regroupements et fusions, des restructurations financières, l'organisation scientifique du travail et l'homogénéité des comptabilités analytiques.

d) Les résultats de ces opérations de structure doivent se faire sentir à moyen terme. Mais en 1976, certaines stations fruitières intégrées à l'organisation économique et dont l'activité avait été fortement réduite en 1975, en raison des conditions climatiques, ont également bénéficié d'une intervention conjoncturelle de 15 millions. Elles ont pu ainsi supporter les conséquences d'une diminution de production, particulièrement catastrophique pour le pruneau et la pêche.

e) Par ailleurs, et pour répondre également à la conjoncture difficile provoquée par l'augmentation du prix du fuel, les *serres maraîchères et horticoles* ont bénéficié pour la troisième et dernière année, d'une aide au prix du fuel d'un montant total de 13 millions (6,8 pour l'horticulture, 6,2 pour le maraîchage). Conjointement, les pouvoirs publics ont encouragé la réalisation d'économies d'énergie par la reconversion des moyens de chauffage et la modification des installations. A ce titre, les horticulteurs serristes ont présenté 123 dossiers et les maraîchers 126, l'aide à ces investissements atteignant au total environ 15 millions de francs.

3° La rénovation de la viticulture méridionale.

Avec la perspective du prochain élargissement de la Communauté économique européenne aux pays méditerranéens, une meilleure orientation du vignoble méridional est devenue une nécessité inéluctable. Les pouvoirs publics l'ont compris, puisqu'ils ont décidé le 19 janvier 1977 l'adaptation d'un *plan d'action viti-vinicole* qui s'inspire du rapport élaboré par M. Bentegeac, rapport dont votre Commission regrette la non-publication. Cette politique comprend quatre aspects principaux.

a) *La restructuration du vignoble.*

Il s'agit d'améliorer à la fois l'encépagement et la structure du vignoble.

Cette action porte sur 35.000 hectares pendant la durée du VII^e Plan pour atteindre 80.000 hectares en dix ans, grâce à l'octroi d'une prime de 8.000 francs par hectare restructuré (financée en partie par le F.E.O.G.A., en partie par le budget du ministère de l'Agriculture), accordée par l'O.N.I.V.I.T. conformément à la convention du 20 septembre 1973.

Depuis le 1^{er} janvier 1977, les sommes payées pour cette action ont été de 3,7 millions de francs, principalement pour des études préalables et l'établissement des schémas directeurs (près de 1.000 hectares ont cependant déjà fait l'objet de replantation cette année).

Parallèlement, dix nouvelles opérations groupées d'aménagement foncier seront programmées dans les départements méridionaux et elles s'ajouteront aux cinq déjà en cours (coteaux de Murviel-les-Béziers et Pic-Saint-Loup dans l'Hérault, Serre-de-Coiran et coteaux de Lédignan dans le Gard et Caramany dans les Pyrénées-Orientales).

b) L'amélioration au régime des aides aux équipements des caves.

Ces aides seront attribuées selon des critères plus sélectifs qui privilégient les groupements de producteurs et les productions de qualité ; le texte les réformant, prévoyant notamment des critères de terroir, de cuve, l'avis obligatoire d'un œnologue sera examiné lors de la prochaine réunion du Comité des investissements agricoles.

c) Le renforcement des structures de commercialisation.

Les aides versées par l'O.N.I.V.I.T. au fonctionnement des groupements de producteurs font une part importante au développement des actions de mise en marché et de commercialisation sur la base des contrats passés avec les négociants.

Cette action est prolongée par une opération d'ensemble menée par l'O.N.I.V.I.T. en liaison avec la S.O.P.E.X.A. en faveur de la promotion des vins de table de qualité en France et à l'étranger (en bénéficieront les groupements de producteurs et les négociants s'engageant à respecter les orientations de la politique viticole).

d) La reconversion volontaire du vignoble vers d'autres cultures.

Tous les terroirs ne présentent pas la même aptitude à produire des vins de qualité ; il paraît donc opportun d'offrir aux viticulteurs ayant les terroirs les moins bons la possibilité de s'orienter vers d'autres cultures.

La mesure adoptée est une mesure incitative, de caractère non contraignant puisqu'il n'y a aucune obligation d'arrachage. Elle concerne 2.000 hectares par an pendant la durée du VII^e Plan, et se fait par l'octroi d'une aide spécifique accordée aux S.A.F.E.R. et à la Compagnie d'aménagement du Bas-Rhône Languedoc, en complément de la prime communautaire de reconversion.

Le Gouvernement français a d'autre part déposé auprès de la Communauté économique européenne un aide-mémoire concernant le secteur viticole dont la première partie concerne les problèmes de structure (restructuration et reconversion) afin d'appeler l'attention des instances communautaires sur l'importance que revêt cette question et dès 1978 de nombreux investissements feront, au niveau européen, l'objet d'une action commune, au lieu d'être, comme c'est encore le cas actuellement, éligibles au F.E.O.G.A. au titre des projets individuels. Ce changement de procédure aura notamment pour effet un règlement plus rapide des dossiers.

IV. — L'ORGANISATION ÉCONOMIQUE DES PRODUCTEURS

La politique menée en faveur de l'organisation économique des producteurs a été pendant longtemps uniquement fondée sur des structures professionnelles agricoles (groupements de producteurs et comités économiques). Elle tend également à reposer de plus en plus sur des structures interprofessionnelles.

1. LES GROUPEMENTS DE PRODUCTEURS

Définie dans ses principes par les articles 14 à 19 de la loi complémentaire d'orientation agricole du 8 juillet 1962, la politique d'organisation des productions repose sur les coopératives, les comités économiques agricoles et les groupements de producteurs. Elle vise à améliorer la production, l'adapter aux exigences du marché et en maîtriser l'évolution.

a) La progression du nombre des groupements de producteurs reconnus *dans le secteur animal* s'est poursuivie en 1976 puisque 684 groupements ont été recensés contre 653 en 1975. Il faut reconnaître néanmoins que leur développement marque le pas et qu'il est très variable selon les productions considérées.

Le secteur avicole ne progresse pas, mais on relève 14 groupements de plus dans le secteur bovin, 13 dans le secteur porcin et 4 dans le secteur ovin. La part de la production groupée dans la production totale s'accroît légèrement.

GROUPEMENTS DE PRODUCTEURS DU SECTEUR ANIMAL

Secteur	Nombre de groupements	Nombre d'adhérents aux groupements	Part de la production groupée (En pourcentage)
<i>Avicole</i>	122	6.000	»
— Poulets	»	»	50
— Œufs	»	»	40
<i>Cunicole</i>	30	1.800	»
<i>Porcin</i>	221	32.000	»
— Truies	»	»	44
— Porcs charcutiers	»	»	48
<i>Bovin</i>	217	70.000	»
— Jeunes bovins	»	»	54
— Gros bovins	»	»	10
— Veaux de boucherie	»	»	9
— Veaux broutards	»	»	20
<i>Ovin</i>	78	7.000	»
— Brebis	»	n.d.	20
<i>Caprin</i>	10	»	»
<i>Chevalin</i>	6	130	»

Les aides de fonctionnement du F.O.R.M.A. qui sont attribuées à ces groupements pour faciliter leur démarrage ont diminué en 1976, car nombreux sont ceux qui ont dépassé la période de démarrage de cinq ans. En ont bénéficié seulement 306 groupements.

En revanche, les aides techniques versées aux groupements porcins pour améliorer leur gestion ont doublé, et certaines dispositions antérieures ont été revues afin notamment d'actualiser, à partir du 1^{er} janvier 1976, le montant de prise en charge des dépenses relatives aux techniciens employés et à leurs frais de déplacement.

Le ministère de l'Agriculture a procédé, dans le cadre de la Commission nationale technique du conseil supérieur des structures, à une révision des critères de reconnaissance : la spécialité des groupements de producteurs d'animaux reproducteurs se trouve précisée. Ceux-ci ont désormais l'obligation de constituer le prolongement économique des unités de sélection et de promotion de race (U.P.R.A.), en ce qui concerne le secteur bovin.

Un certain réajustement de l'intervention des pouvoirs publics en faveur de l'organisation des éleveurs est donc apparu nécessaire après la période, maintenant à peu près terminée, de la mise en place des groupements. Il consiste essentiellement à insister sur les nécessités de bonne gestion technico-économique.

**AIDES DE FONCTIONNEMENT VERSÉES AUX GROUPEMENTS
DE PRODUCTEURS RECONNUS DU SECTEUR DE L'ÉLEVAGE EN 1975 ET 1976**

(En milliers de francs.)

	1975		1976	
	Nombre de groupements aidés	Aides de fonctionnement versées	Nombre de groupements aidés	Aides de fonctionnement versées
Bovins	121	14.041	101	10.548
Porcins	129	6.983	91	5.542
Ovins-Caprins	46	4.258	72	3.633
Avicoles	34	3.131	28	1.724
Cunicoles	25	966	10	166
Chevalins	4	69	4	148
Total groupements animaux	359	29.448	306	21.761
Aides techniques (secteur porcin) ..	»	1.030	»	2.101
Comités économiques avicoles	»	85	»	122
Total	»	30.563	»	23.984

b) Dans le secteur végétal, et en particulier dans le secteur des fruits et légumes, les groupements sont plutôt dans une période de consolidation. Ainsi, leur nombre a baissé en 1976, car les disparitions par fusion et absorption ont été plus nombreuses que les créations ou les reconnaissances nouvelles.

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE GROUPEMENTS

Année	Fruits et légumes	Pommes de terre de conservation	Ensemble
1966	120	64	184
1969	261	78	339
1970	280	78	358
1972	294	81	375
1974	305	78	383
1975	319	78	397
1976	320	73	393

Le nombre ne suffit d'ailleurs pas à donner une idée de la force de l'organisation ; la forme juridique des groupements est plus explicite à cet égard. Ainsi, les coopératives et S.I.C.A., dans lesquelles les obligations des producteurs sont assez contraignantes, représentent environ les deux tiers des groupements pour les fruits et légumes et seulement un tiers pour les pommes de terre.

Le soutien du F.O.R.M.A. à l'organisation économique se manifeste par les aides octroyées aux groupements et aux comités économiques, pour financer leurs frais de fonctionnement suivant un système dégressif. Les crédits distribués en 1976 atteignent respectivement 0,7 et 4,5 millions auxquels s'ajoutent 2,2 millions attribués à l'A.F.C.O.F.E.L. (Association française des comités économiques agricoles des fruits et légumes) dans le cadre d'une convention générale renouvelée en 1975 pour cinq ans.

Parmi les autres productions végétales, le secteur du vin fait l'objet d'une grande attention. L'année 1976 a été marquée par la mise en place des nouveaux critères de reconnaissance pour les groupements de producteurs de vin d'appellation.

Ces modifications ont pour but de poursuivre l'effort d'amélioration des structures de production et de mise en marché. On essaie ainsi d'abaisser les coûts de production, et de préserver la qualité du vin.

Le F.O.R.M.A. apporte son concours financier de façon temporaire (cinq ans maximum) et dégressive aux groupements de producteurs de vins d'appellation d'origine et de vins de qualité supérieure reconnus par le ministère de l'Agriculture.

Son aide est conditionnée à la présentation d'un dossier comprenant la description détaillée d'un programme d'actions. Une commission se prononce tant sur l'opportunité que sur la nature de l'aide, et détermine un pourcentage de subvention variable selon les actions retenues.

Celles-ci varient de la mise en place de moyens techniques de production, vinification ou conservation, à la constitution de structures administratives comptables ou commerciales. Une prise en charge partielle des frais de personnel qualifié, de formation et de matériel de gestion, est la forme la plus fréquente d'intervention.

La réalisation des programmes est soumise à un contrôle périodique, et constitue un préalable à la poursuite de l'aide.

Au titre de la campagne 1975-1976, 330.000 F ont été accordés à un groupement ; 1,2 million sont prévus pour la campagne 1976-1977, dont 0,97 pour trois groupements au titre de la première année, et 0,23 pour un groupement au titre de la seconde.

D'autres groupements existent cependant dans l'ensemble du secteur viticole qui en compte 110 au total. Ils sont répartis de la façon suivante :

GROUPEMENTS DE PRODUCTEURS DE VIN

Production des groupements	Nombre de groupements
Vin de table	56
A.O.C.	25
V.D.Q.S.	1
Mixte	27
dont :	
— Vins de table + V.D.Q.S.	11
— Vins de table + A.O.C.	3
— V.D.Q.S. + A.O.C.	2
— Vins de table + V.D.Q.S. + A.O.C.	4
— Bois et plants de vignes	2
Alcools et spiritueux	1

2. LES ORGANISATIONS INTERPROFESSIONNELLES

La mise en place progressive de structures interprofessionnelles permettant une meilleure transparence et une plus grande maîtrise des marchés est un élément déterminant.

Désormais, c'est dans le cadre de la loi du 10 juillet 1975 relative à l'organisation interprofessionnelle agricole, que doivent fonctionner les interprofessions qui se sont créées ou sont en passe de l'être.

Depuis l'intervention de la loi du 10 juillet 1975 relative à l'organisation interprofessionnelle agricole, de nombreuses interprofessions se sont constituées et ont demandé aux pouvoirs publics leur reconnaissance en application de l'article premier de ce texte.

Avant le 1^{er} septembre 1976, ont été reconnues les interprofessions suivantes :

— Comité interprofessionnel de la dinde (C.I.D.) par arrêté du 24 juin 1976 ;

— Association interprofessionnelle des fruits et légumes (INTERFEL) par arrêté du 5 juillet 1976 ;

— Association nationale interprofessionnelle de l'économie cidricole (A.N.I.E.C.) par arrêté du 7 octobre 1975 ;

— Association nationale interprofessionnelle des vins de table et des vins de pays (A.N.I.V.I.T.) par arrêté du 28 juillet 1975 ;

— Union nationale interprofessionnelle des protéagineux (U.N.I.P.) par arrêté du 24 juin 1976.

Depuis cette date, ont été reconnues par arrêté interministériel les interprofessions suivantes :

1° Fruits et légumes transformés.

L'Association interprofessionnelle des fruits et légumes transformés (A.N.I.F.E.L.T.) a été reconnue par arrêté interministériel du 4 octobre 1976. Elle a pour objet la recherche d'une meilleure adaptation à la situation du marché par une politique générale de développement de l'économie contractuelle entre les diverses familles professionnelles.

Différents accords ont été étendus au cours de la période 1976-1977, concernant :

- les haricots mange-tout ;
- les céleris en branche ;
- les flageolets ;
- le chou à choucroute.

Pour la période 1977-1978, d'autres accords devraient être obtenus, tant pour les légumes que pour les fruits (noisettes en particulier). Leur extension sera vraisemblablement demandée.

A.N.I.F.E.L.T. mène par ailleurs une action technique auprès de ses membres et s'efforce de régulariser l'offre et la demande. Pour les différents produits des actions publicitaires sont d'autre part engagées.

Le budget de l'association est d'environ 1 million de francs, alimenté par un prélèvement de 1/1000 sur la vente des produits (répartition par moitié entre producteurs et acheteurs). La part la plus

importante de ce budget revient aux légumes, suivis des champignons et tomates.

Un prêt de 160.000 francs a, d'autre part, été consenti par le F.O.R.M.A., à des fins d'investissements.

2° Pommes de terre.

Le Comité national interprofessionnel de la pomme de terre (C.N.I.P.T.) a été reconnu par arrêté interministériel du 27 juillet 1977.

Un accord interprofessionnel a été étendu par arrêté du même jour. Il vise à assurer la transparence du marché de la pomme de terre par une meilleure connaissance de la production et des transactions. Cette connaissance est obtenue par l'identification de tout lot de pommes de terre transporté et mis en vente à l'exception des pommes de terre transformées en fécule, des semences certifiées et des pommes de terre de primeur.

Le budget du Comité est assuré par une cotisation interprofessionnelle perçue à l'occasion de l'identification et dont le montant est fixé pour chaque campagne. Pour la campagne 1977, cette cotisation est plafonnée à 10 F par tonne de pommes de terre ayant fait l'objet d'un transport ou d'une commercialisation.

Les actions du C.N.I.P.T. et d'INTERFEL ne doivent pas interférer entre elles, les négociants en pommes de terre n'étant pas membres d'INTERFEL.

Il est encore trop tôt pour tirer des enseignements définitifs des actions entreprises par les diverses interprofessions et donner une appréciation sur les résultats obtenus. Il faut espérer que, grâce aux cotisations professionnelles qu'elles vont percevoir dans la plupart des cas, elle pourront mener à bien des actions complémentaires de celles menées par les pouvoirs publics dans le cadre classique de la politique de soutien et d'orientation des marchés. Il faut espérer en particulier, qu'elles permettront de trouver de nouveaux débouchés vers les pays tiers, afin de permettre le développement d'un courant important d'exportation. Il ne faut pas oublier, en effet, que le VII^e Plan a fixé à 20 milliards en 1980, l'excédent des échanges agro-alimentaires, ce qui est un objectif extrêmement ambitieux sur la réalisation duquel votre Commission est très sceptique.

CONCLUSION

Bien que les mécanismes mis au point pour favoriser une bonne orientation des productions et une bonne tenue des marchés soient rodés depuis longtemps, on ne peut manquer de souligner qu'au-delà des problèmes conjoncturels, se posent des problèmes de fond qui laissent planer une menace très grave sur le fonctionnement des mécanismes communautaires.

L'avenir de l'agriculture française qui se joue à Bruxelles est menacé, en effet, non seulement par l'attitude destructrice de la Grande-Bretagne, mais encore par le problème des montants compensatoires monétaires qui est le signe d'une dégradation manifeste de l'Europe verte.

Les causes de cette situation en sont bien connues, au premier rang desquelles il faut citer l'évolution divergente des économies et des monnaies. Mais pour l'agriculture, se pose un autre problème peut-être plus fondamental encore.

On peut se demander, en effet, si la période de croissance soutenue de la production, confortée par une expansion continue des débouchés, ne touche pas à son terme dans la mesure où nos débouchés dans la C.E.E. ont tendance à se saturer, sans que des perspectives de substitution sur les marchés internationaux n'apparaissent clairement. Or une autre évolution inquiétante se fait jour en ce qui concerne l'efficacité et la compétitivité de notre appareil de production, deux éléments qui semblent évoluer défavorablement. Phénomène conjoncturel provoqué par trois mauvaises années agricoles au phénomène structurel lié à l'incapacité de notre agriculture à maîtriser ses coûts de production, la réponse n'est pas facile à trouver.

Dans ces conditions, on peut se demander s'il n'est pas urgent d'engager une réflexion approfondie pour analyser les causes et proposer les remèdes à cette situation qui a longtemps été masquée par le volume des transferts réalisés au profit de l'agriculture. C'est à ce type de problème que doit s'attacher la politique agricole des pro-

chaines années sinon elle risque d'être condamnée à colmater des brèches au jour le jour, pour le plus grand malheur des agriculteurs français.

* *

Sous le bénéfice de ces observations votre commission des Affaires économiques et du Plan donne un avis favorable aux dispositions du projet de loi de finances pour 1978 concernant l'organisation des marchés agricoles et le F.O.R.M.A.